

# PLAN DE PREVENTION PERMIS DE TRAVAIL



Application du décret 92158 du 20 février 1992 - Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure

ENTREPR	ISE UTILISATRICE
Nom: BP VERNOUILLET PLEIN SUD  Adresse:  Contact:	Lieu des travaux :  BP VERNOUILLET PLEIN SUD  BP BREZOLLES  BP CHERISY  BP ST LUBIN DES JONCHERETS  BP ST REMY SUR AVRE  BP VERNOUILLET LES CORVEES
Responsable :	Prescripteur des travaux :
Fonction:	Fonction:
Téléphone	Téléphone :
Mail:	Mail:

N°	Nom de l'entreprise	Nom du responsable	Sous-traitant de	Date d'arrivée	Nb de salariés prévus	Durée de l'intervention
1	SAS L'ENTRETIEN	Guillaume SAINT JEAN	Nettoyage	01/07/2023	6	3 ans
2						
3						

### **NATURE DES OPERATIONS**

Travaux de maintenance multi services et règlementaire tels que décrits dans le Cahier des Charges du contrat.

# **DUREE DE L'OPERATION**

Date de début : 01/07/2023 Durée de l'opération : 30/06/2026

En application de l'article R237-6 les entreprises procèderont obligatoirement à une inspection commune des lieux de travail.

## **DELIMITATION DU SECTEUR D'INTERVENTION**

Tous les locaux et espaces privatifs des établissements de La Poste.

# **DEFINITION DES ZONES DANGEREUSES**

Intervention des techniciens dans locaux en activité placés sous la responsabilité d'un responsable d'établissement identifié en annexe 1.

# INDICATION DES VOIES DE CIRCULATION POUR VEHICULES ET PERSONNELS

Accès dans les zones sécurisées (caisse) sous le contrôle et en présence du responsable d'établissement ou son représentant

# ORGANISATION DU COMMANDEMENT

- Conformément à l'article 11 du décret 92 158, l'entreprise extérieure s'engage, avant les travaux, à faire connaître à l'ensemble des salariés qu'elle affectera à ces travaux, les dangers spécifiques auxquels ils seront exposés, les mesures prises pour prévenir ces dangers et, notamment, à donner les instructions nécessaires à l'application de ces mesures.
- Le donneur d'ordre assure la coordination des travaux, des mesures de prévention qu'il prend et celles que prennent les entreprises extérieures.
- Chaque chef d'entreprise est responsable de l'application des mesures de prévention nécessaires à la protection de son personnel.
- Chaque chef d'entreprise extérieur doit désigner son représentant sur le site.

Remarque : les parties s'engagent à ne prêter que du matériel en bon état avec vérification commune du matériel.

# Inspection commune avant le début des travaux ANALYSE DES RISQUES D'INTERFERENCE

Définition des phases d'activité, des installations et matériels dangereux ainsi que les moyens de prévention correspondants

Détaillés dans annexe			Annexe S «Formulaire de sistatata ub «étirusès	Autres risques
Plan des réseaux Travail avec guide Tutres :		000	Présence de conduites souterraines Présence câbles étectriques souterrains Eutres :	Terrassement Travail avec fouilles
Habilitation Consignation Moyen de secours aux électrisés Surveillant de sécurité électrique			TH HT Proximité lignes électriques	èliciricel∃
Protections individuelles  Protection humidité  Ecran de protection  Coffret protection différentielle  Autres:			Perceuses, Poste à soudure	slitstnoq elituO
Ecran de protection  Autorisation de pénétrer  Balisage de zone  Barrière (mobile) de sécurité		00000	Meule Disqueuse Particules Eau sous pression Objet	Projections, éclatements
☐ Plan de circulation interne ☐ Barrière (mobile) de sécurité ☐ Balisage de zone ☐ Autoriastion de conduite ☐ Autres :			Pont roulant Chariot automoteur Grue Engin de levage Monte charge	Manufention mécanisée
☐ Nacelle Rambardes ☐ Hamais de sécurité ☐ Echafaudage (contrôlé) ☐ Echelle attachée ☐ Autres : balisage			Travaux en façade Charpente Toiture Tragile Chute d'objets	Travaux en hauteur
☐ Protection auditive ☐ Vêtements ☐ Masque à poussières ☐ Autres : EPI liés aux risques			Ambiance physique (bruit, éclairage, chaleur, froid, poussières)	eonsidmA
D Lunettes de protection  Ventilation  Vêtements de protection  Vêtements :			Emploi de produits chimiques dangereux, toxiques, inflammables, corrosits	Produits chimiques
☐ Contrôle régulier de présence ☐ Dispositif d'appel (Tél.,) ☐ Autres : présence d'un personnel de La Poste			Nuit (occasionnel lors d'sudit de sécurité) Isolé En dehors des heures d'ouverture	Conditions particulières de travail
☐ Avertissement ☐ Barrières (si nécessaire) ☐ Rambardes			Dénivellation escalier Echelle Autres :	Circulation sur chantier
☐ Stespect du code de la noute ☐ Ordre et propreté ☐ Signalisation	000		Chute Encombrement Autres : zones sécurisées	Circulation dans l'établissement et accès au chantier
Plan de circulation interne ☐ Pone de circulation réglementée ☐ Zespect du code de la route	uoN	ino M	Collision Autres	Circulation routière
MESURES DE PREVENTION			RISQUE	DOMAINE DES RISQUES

### OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES SUITE A L'INSPECTION COMMUNE

### **ORGANISATION DES SECOURS**

### Téléphone d'urgence :

En cas d'incendie : 18 ou 112 ou moyen de secours présents sur les chantiers et le Directeur d'Établissement En cas d'accident: 18 ou 112 ou moyen de secours présents sur les chantiers et le Directeur d'Etablissement

SST (sauveteur secouriste du travail)

Postes à surveillance médicale particulière							
Poste concerné	Nombre de personnes	Entreprises concernées					

Conditions d'utilisation des sanitaires, des vestiaires et locaux de restauration

Observations suite aux inspections inopinées ou communes avec les chefs des entreprises extérieures et observations du CHSCT						
Dates	Observations	Mesures prises				

Documents remis et expliqués aux entreprises extérieures

Ce plan de prévention s'applique aux éventuels sous traitants mandatés par le prestataire

# SIGNATURES DES RESPONSABLES DES ENTREPRISES **OU DE LEURS REPRESENTANTS**

**BP VERNOUILLET PLEIN SUD** 

1/08/2023 DELAUNAY Nom

Fonction :

esther.delaunay@lapost

Signature:

SAS L'ENTRETIEN

Date Nom

Fonction

Ce document doit être envoyé ou tenu à la disposition de l'inspection du travail.

La signature du présent document engage les sociétés à se conformer au code du travail et particulièrement à l'art. R324 sur le travail clandestin.